

LE TORPILLEUR

Organe des Revendications sociales

BUREAUX : Cours de la Liberté, 70

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Administrateur : J. BIENVENU

ABONNEMENTS

Lyon et Départements, six mois..... 6 fr.
— un an..... 12 fr.

RÉDACTEUR EN CHEF

F. ORDINAIRE, ancien Député

Adresser les Correspondances : cours de la Liberté, 70, Lyon

ANNONCES

A l'Agence FOURNIER, rue Comfart, 14
LYON

La Défense nationale

Il neigeait. Il neigeait toujours...

On ne peut pas renverser un ministère comme on change de chemise ; les contribuables trouveraient que le compte de blanchissage devient exagéré, surtout lorsqu'on lave du linge trop sale.

Du reste, nos excellents députés ne veulent pas se mettre mal avec les marchands de bonbons et de jouets d'enfants et entraver les échéances de fin d'année par une crise ministérielle.

Nous espérons même que les électeurs pèseront, pendant les vacances, sur leurs mandataires et qu'ils leur expliqueront que ces intrigues de couloirs intéressent fort peu la France et les travailleurs.

Au-dessus des ambitions mesquines qui dirigent la politique égoïste des groupes parlementaires se dresse l'intérêt supérieur de la Révolution, qui se confond avec la Patrie française, et le bruit des discordes intestines doit disparaître au moment où nous entendons de l'autre côté du Rhin et sur la frontière italienne le roulement des canons et le cliquetis des baïonnettes.

Il ne s'agit plus de renverser des cabinets sur des questions plus ou moins saugrenues, mais bien d'accorder sans discussion, aux ministres de la guerre et de la marine, les millions qu'ils réclament pour défendre, d'une façon efficace, notre territoire menacé par la coalition des rois et des empereurs.

Nos députés s'aperçoivent sans doute, aujourd'hui, que pour obtenir une popularité malsaine et mal dirigée ils ont commis une faute en exilant les princes, qui vont de cour en cour amener les monarchies contre nous. Il faut que maintenant ils réparent cette faute en organisant la défense de la République.

Ils auraient peut-être évité cette guerre, dont nous sommes menacés, si pour se soustraire à des réformes nécessaires ils n'avaient pas jeté de la poudre aux yeux du public par cette expulsion bruyante, dont ils se sont targués pour affirmer des convictions démocratiques qu'ils n'ont jamais eues.

S'ils s'étaient inspirés du souvenir des hommes de la Révolution ils auraient su que l'émigration était punie de la confiscation et de la mort, et que l'on faisait arrêter Louis XVI à Varennes.

On ne chasse pas les princes ; on les conserve comme otages, et s'il est be-

soin, comme en 93, on jette leur tête en défi à ceux qui veulent étouffer les droits du peuple et de la civilisation.

Il n'est plus temps de se livrer à des récriminations rétrospectives ; réparons le mal commis, et que la résistance soit à la hauteur des bêtises exécutées dans un moment d'affolement, pour se soustraire aux engagements pris pendant les élections dernières.

Attendons-nous à être attaqués par l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre, par surcroît. Avons-nous à espérer le concours de la Russie ? C'est douteux, puisque nous avons affaire à un empereur qui nourrit une haine profonde contre LA DÉMOCRATIE et les idées révolutionnaires que la France représente en Europe, comme les États-Unis les représentent en Amérique.

Ne comptons que sur nous mêmes, et n'oublions pas que les volontaires inexpérimentés de 92 ont triomphé des vieilles armées des despotes du Nord. *Sursum corda!*

F. ORDINAIRE.

Une Lâcheté

Il y a bientôt trois ans, le parti socialiste parisien perdait un de ses plus fervents adeptes, le meilleur, le plus fidèle et le plus vaillant de ses écrivains.

Jules Vallès, le fondateur du *Cri du Peuple*, l'écrivain dont on ne peut lire les ouvrages sans sentir gronder au fond du cœur la haine qu'il professait lui-même pour cette bourgeoisie féroce et sanguinaire dont nous supportons encore les exploits, Jules Vallès s'éteignait après une longue et douloureuse maladie.

La perte de la vie était peu de chose pour ce tirailleur d'avant-garde, qui l'avait risquée cent fois pour la liberté, l'indépendance et l'émancipation des travailleurs. Son seul regret était de mourir sans avoir assisté au triomphe des principes d'égalité et de justice pour lesquels il avait combattu sa vie durant.

Ce fut un véritable deuil dans le monde socialiste ; on sentait que le parti venait de faire une perte irréparable. Une chose réconfortait néanmoins tous ses amis, Jules Vallès ne disparaissait pas tout entier ; outre l'*Enfant*, le *Bachelier*, l'*Insurgé* et autres ouvrages, l'écrivain socialiste laissait le *Cri du Peuple* et à sa tête une femme, noble cœur, qui, secondée par une intelligente et vaillante rédaction, a largement justifié la confiance qu'avait en elle le vigoureux révolutionnaire.

Nous n'avons pas à retracer ici les nombreuses campagnes entreprises et menées à bonne fin par le *Cri du Peuple*, qu'il nous suffise de dire qu'il a toujours été à la hauteur des circonstances, et que si le créateur de cette feuille revenait il serait satisfait de son œuvre.

Cette tâche n'a pas été accomplie sans difficultés : les mois de prison et les amendes ont plu dru sur la tête des collaborateurs du *Cri* ; les calomnies de toute nature ne leur ont pas été épargnées ; mais jusqu'ici elles s'étaient, du moins, adressées à des hommes qui pouvaient et savaient en faire justice.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi.

Un enistre, que tout Lyonnais connaît pour sa couardise, renégat de toutes les nuances du parti républicain, M. Peyrouton, sachant qu'il peut en cuire d'avoir affaire aux hommes, s'attaque à M^{me} Séverine ; c'est dans l'*Echo de Paris* que l'ancien président du conseil d'Etat de la Commune jette sa bave quotidienne à la face d'une femme que tous les hommes de cœur honorent et respectent.

Cette attitude ne surprendra pas les Lyonnais, qui savent ce que vaut M. Peyrouton.

Ils n'ont pas oublié la part prise par ce triste personnage à la création de la *Darvade*, journal pornographique et de chantage à l'usage des cocottes et des cocodès.

Toutes les semaines, sous le pseudonyme de *Des Clausas*, le rédacteur en chef de l'*Echo de Paris* publiait des articles orduriers qui faisaient les délices des vieillards libertins et des gommeux paillardes.

Il cumulait ces délicates fonctions avec celles de rédacteur du *Progrès*, où, d'accord avec M. Delarochette, il dénonçait aux fureurs du parquet les socialistes de toute école, ce qui lui valut une correction de la part de notre ami Frédéric Courmet, qui avait réussi à le trainer par les oreilles sur le terrain.

En insulte une femme, il justifie amplement l'opinion qu'on a de lui, à Lyon, son pays d'adoption, et si la police, écoutant les conseils du rédacteur en chef de l'*Echo de Paris*, purgeait le trottoir des souteneurs qui l'infestent, M. Peyrouton n'y paraîtrait plus.

BERTAL.

LA DERNIÈRE AFFAIRE

Il existe une ville, du nom de Gerolstein, entourée d'un fleuve et d'une rivière, son affluent, sillonnée par de nombreux vapeurs. Si l'on creusait des canaux pour les unir, Gerolstein deviendrait une cité semblable à Amsterdam, la Venise du Nord.

Eh bien ! les citoyens de cette ville manquent d'eau pour se laver la figure et pour arroser leurs rues !

Le bailli s'est ému de cette situation, et, plein de sollicitude pour ses administrés, il s'est inquiété de leur fournir à bon marché un liquide abondant.

Dans ce but, il a réuni son conseil et il a fait appel à de nombreux ingénieurs et entrepreneurs pour résoudre cette question et construire des aqueducs comme les anciens Romains savaient seuls les bâtir.

Mais tous les projets présentés ne lui sont pas indifférents.

Il commence à blanchir ; il est po-dagre. Son fils, un amateur de tableaux dus au pinceau des peintres de la Renaissance italienne et française et même

des peintres modernes, a mangé beaucoup d'argent pour satisfaire ses goûts artistiques.

En bon père de famille, notre bailli s'est dit qu'il fallait faire LA DERNIÈRE AFFAIRE, se retirer dans le *Conseil des anciens* du duché de Gerolstein et s'endormir sur un oreiller rembourré d'un beau million.

Quelle belle occasion d'acquiescer cette petite fortune, d'en finir avec les luttes du forum et d'entrer dans le sanctuaire des Invalides de la politique, en procurant de l'eau à des gens qui la demandent à grands cris !

Rendre un service éminent et toucher des bénéfices, c'est double profit !

Alors, avec une diplomatie remarquable, il s'est ingénie à trouver un entrepreneur assez coulant sur la question financière et à persuader à son Conseil que le projet de cet entrepreneur était le seul bon, le seul répondant à tous les besoins de la population.

Il a peut-être raison ; nous ne voulons pas y contredire, parce que nous ne connaissons pas les différents projets des soumissionnaires de la Compagnie des eaux, mais nous recommandons aux conseillers du bailli de les examiner avec soin.

Nous comprenons qu'un homme fatigué ait l'intention de se retirer dans un fromage de Hollande pour y trouver le logis et la pâture ; mais il ne faudrait pas que ce fût au préjudice de ses administrés.

Notre bailli avait bien déjà songé à un emprunt pour exécuter de grands travaux à Gerolstein. Malheureusement il a rencontré de l'opposition, et, pour faire disparaître sa responsabilité, il a trouvé le moyen de former une commission, composée des éléments les plus divers, contraire à son projet.

C'est le comble de l'opportunisme ! Il s'est résigné à pêcher en eau... plus ou moins trouble.

Il y aura encore de beaux jours pour les marchands de tableaux... et de vin de Champagne...

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

LOI SUR LES FAILLITES

(Suite)

Cette doctrine de l'article 437, le législateur en déduit les conséquences ou les effets dans le chapitre I^{er}, dont les articles principaux, 441, 446 et 447 ont fait déjà l'objet de nos critiques. (Voir nos 3, 4 et 5 du *Torpilleur*.)

Mais le plus important est sans contredit l'article 443, qui dessaisit le failli de l'administration de tous ses biens, même de ceux qui peuvent lui échoir tant qu'il est en état de faillite à partir de la date même du jugement déclaratif.

C'est l'expropriation pure et simple au profit de la masse et du syndic des biens présents et à venir du failli qui a eu lieu « de plein droit », dit le même article.

Ça ne rappelle-t-il pas la théorie du « *Ote toi de là que je m'y mette* ? » qui est si habilement exploitée en politique par tous les partis et par tous les régimes ?

C'est bien là de la véritable doctrine révolutionnaire !

Et ces bons conservateurs de s'en gaudir d'aise, comme dirait Montaigne. — Ça ne saurait cependant les effrayer, puisque ça leur profite ; l'intérêt n'est-il pas le grand pendule qui marque sur le cercle de leurs actes leur degré de moralité ?

Le débiteur n'a pas su ou pu faire ses affaires ; c'est nous qui les ferons pour son compte, et l'on s'empare de sa situation, de ses livres, meubles, créances, valeurs, immeubles, argent et marchandises, avec ou sans l'assistance du syndic.

Dernièrement, les débats d'un procès correctionnel à Lyon révélèrent au public que sans attendre le syndic une masse de créanciers d'un failli s'était livrée au plus abominable pillage de partie de son actif. Que dire ?

N'est-ce pas la conséquence même d'une disposition légale mal interprétée peut-être, mal appliquée, mal comprise, mais qui eût été la légalité stricte, s'il y a droit en la forme et la personne du syndic ?

Cette disposition est grave, et cependant elle doit être maintenue dans un système réformateur, car elle est sans contredit la sauvegarde des intérêts de la masse, — elle évite aussi des formalités toujours coûteuses et des lenteurs qui seraient souvent regrettables — l'activité étant le principe de vie des affaires commerciales — même et surtout en liquidation, — et puis elle est la grande expropriation.

Toutefois il y a lieu de reconnaître que l'individualité du débiteur ne doit pas être complètement sacrifiée, car la limite de l'intérêt de la masse, c'est celui du débiteur même, considéré au point de vue de son droit à l'existence !

La loi elle-même la protège-t-elle suffisamment ?

Est-ce l'article 474 du Code de commerce qui répondra à tous ces « *desiderata* » par les secours alimentaires qui pourront lui être accordés ?

Appliquera-t-on à lui et aux siens les articles 592 et 593 du Code de procédure civile, au point de vue de la théorie de l'insaisissabilité de portion ou partie de l'actif ?

Le législateur ne devrait-il pas apporter une sollicitude toute spéciale à l'examen de ces questions si intéressantes et à leur solution ?

Qu'a-t-il fait ?... L'article 443, après sa théorie de dessaisissement exposée plus haut, ajoute : « *A partir du jugement déclaratif de faillite, toute action mobilière ou immobilière ne pourra être suivie ou intentée que contre les syndics. — Il en sera de même de toute voie d'exécution, tant sur les meubles que sur les immeubles, — et après le Tribunal, lorsqu'il le jugera convenable, pourra recevoir le failli partie intervenante.* »

L'intérêt du failli est donc soumis à la discrétion et au bon plaisir du Tribunal.

Celui-ci a seul souci de ses convenances, lors même qu'elles lésaient ou pourraient lésier les intérêts d'autrui.

Pas d'appel contre de pareilles décisions, et avant, pas d'instruction possible, pas de citation ou demandes introductives d'instance.

Le failli *interviendra* dans toutes les formalités touchant ses intérêts, si le Tribunal, après avoir pris ses convenances, a décidé, d'après son caprice, qu'il lui permet de jouir de la faveur d'intervenir lui-même.

Allons ! est-ce trop de livrer à la critique sévère du public et à sa vindicte de pareilles dispositions légales ?

Mais le syndic, dira-t-on, est le gardien vigilant des intérêts et de la masse et du failli lui-même !...

(A suivre.)

LES SPOLIÉS

Affaires de la Banque de Lyon et de la Loire devant le Tribunal civil.

Sous ce titre : « *Les Spoliés* », nous avons publié une série d'articles par lesquels nous avons démontré, croyons-nous, combien à Lyon ont été néfastes les jugements du Tribunal de commerce et les arrêts de la Cour, rendus à l'égard des acheteurs d'actions trompés par des bandes de malfaiteurs qui, sous prétexte de Sociétés anonymes, se sont, en 1881, emparé de la fortune publique.

Le Tribunal civil est actuellement saisi de plusieurs affaires d'une de ces fameuses entreprises d'escroquerie : « *La Banque de Lyon et de la Loire* ». Le dernier mot n'est donc pas encore dit.

Les débats ont déjà occupés trois audiences, et incessamment les jugements seront rendus.

Nous ferons connaître à nos lecteurs la décision du Tribunal.

En attendant, voici comment se présentent les diverses affaires en instance :

Un certain nombre de derniers porteurs de ces faux titres ont assigné leurs vendeurs qui, de bonne foi pour la plupart, ont pu être trompés comme eux ; puis les émetteurs de ces faux titres qui, eux, par exemple, ont assurément et en pleine connaissance de cause trompé leurs acheteurs ; enfin les agents de change et leur chambre syndicale qui, sciemment ou inconsciemment, se sont fait les complices de ces derniers.

A l'égard des vendeurs de bonne foi les demandeurs invoquent l'inexistence totale complète de la Société anonyme de laquelle ils ont entendu et cru acheter des actions dont ils leur doivent garantie.

A l'égard des émetteurs de faux titres, ils invoquent l'existence d'une bande

d'escrocs dissimulés sous le titre d'administrateurs pour émettre, majorer et vendre les dits faux titres.

Enfin, à l'égard des agents de change et de leur chambre syndicale, ils entendent les rendre responsables de l'admission à la cote de pareils titres, et leur avoir, par leur négligence à vérifier le dire des prétendus administrateurs ou leur complicité, causé un préjudice considérable et contribué à la ruine publique en méconnaissant ainsi les devoirs de leur charge.

Un agent de change, comme un notaire, est un officier ministériel, et la loi, pour la transmission de la fortune publique, les a institués pour garantir cette transmission contre les fraudes possibles. Le notaire qui manque à ses engagements et aux devoirs de sa charge est, sur la requisition du ministère public, renvoyé aux assises ; les agents de change ont pu et ont su échapper à cette redoutable perspective. Il ne doit pas y avoir en France deux poids et deux mesures.

En se contentant de la poursuite en responsabilité devant le Tribunal civil, les demandeurs ne font qu'exercer le moindre de leur droit, et, en obtenant gain de cause au point de vue matériel contre les agents de change, ces derniers devront s'estimer trop heureux de pouvoir en sortir sans entacher davantage leur honneur déjà si compromis.

FÉLIX.

QUESTION SOCIALE

La Justice

II

Après cette agglomération de jugements, je voudrais bien savoir ce que peut faire ce pauvre diable quand, à l'expiration de sa peine, il revient au milieu de la société !

Il ne peut rien faire autre que de recommencer ; car en supposant qu'il eût de très bons sentiments, peut-il espérer, avec les entraves que la justice met dans ses mouvements et le dossier de son passé, trouver de l'occupation qui lui procure les moyens de vivre honnêtement ?

Hélas, non ! connaissant sa position, personne ne veut l'occuper ; encore moins ceux qui l'ont condamné que les autres ; alors que voulez-vous qu'il fasse le malheureux ; si ce n'est de se faire réintégrer dans sa prison, où il pourra librement, s'il a encore quelque dignité, faire des vœux pour que la mort vienne le délivrer du poids de cette abjecte existence.

Ne pourrait-on pas épargner tout ce désespoir à des milliers d'individus ? La conscience répond sans hésiter : oui ; mais la raison dit aussi : ce résultat ne sera jamais obtenu par l'organisation judiciaire que nous avons.

On dit avec quelque certitude qu'en vivant

constamment avec les fous on le devient soi-même. Est-ce que notre magistrature et nos avocats, en étant si souvent au milieu de la canaille, il n'y en aurait pas quelques-uns qui contracteraient un peu ses habitudes ? Il ne faudrait peut-être pas faire beaucoup d'efforts pour trouver dans les actes de ces messieurs des faits qui prouveraient que ce dicton a du vrai.

Autrefois on achetait, je crois, le droit de rendre la justice, comme on achète un fonds de boulanger ; puis, plus tard, on a gracieusement, donné ce droit. Ces messieurs possèdent une position toute de privilèges, ils sont infaillibles dans leur sentence, ils ne reviennent à peu près jamais sur un jugement rendu malgré l'évidence de leur erreur. Pour qu'ils soient plus indépendants, par conséquent plus justes (il paraît qu'il n'y a toujours un peu douté de leur inflexible droiture) on avait fait des magistrats inamovibles. Eh bien prenez l'histoire, et vous verrez que ceux qui devaient défendre le faible qui était dans le droit, contre la violence de la force brutale, ont mis sans façon sous les pieds toutes les règles de la justice naturelle, de cette justice que la voix de la conscience proclame. On peut en demander les preuves aux commissions mixtes ; voyez les actes de ces messieurs, qui ont si largement contribué à la déportation de peut-être vingt mille citoyens sans défense ; qu'on ne vienne pas nous parler d'honneur quand nous fouillons dans les actes de cette organisation judiciaire : il y en a, oui ; mais c'est pour que l'exception. La vérité, c'est que la société ne veut plus d'eux ; elle veut être protégée, mais non épouvantée. Et dire que la plupart de nos hommes d'État se composent presque toujours de ces gens-là. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'on ne puisse pas sortir de ce cercle vicieux où la société tourne depuis si longtemps. Mettons qu'aujourd'hui les honnêtes dirigent, ils ne proposeront jamais la réforme que le bon sens et le droit réclament, c'est-à-dire presque la suppression de leur métier.

Leurs actes coûtent trop cher et leur justice est trop illusoire, la société peut faire son travail elle-même. Tous ces phraseurs, quand ils sont sur le terrain des besoins usuels de la vie, ne sont en général que d'illustres nullités, quand ils ne sont pas des obstacles ruineux. Mais ces gens-là parlent si bien, et ils en savent tant que les pauvres ignorants s'estiment très honorés du pouvoir qu'ils ont aujourd'hui de leur dicter le droit de faire les lois.

Les Pénélopes de la procédure passent donc leur temps à faire et à défaire ce qu'ils ont fait.

La garde-robe d'une riche prostituée doit produire un assortiment varié des plus belles couleurs ; mais je ne pense pas qu'il puisse égaler celui de dame Justice. Chacune de ses lois se voit sous différentes nuances ; cela dépend de la position où l'on se trouve pour apprécier la teinte, et ceux qui les ont faites ne les voient pas toujours de la même couleur ; de là les rappels et les contre-appels des jugements rendus. On en rit rêver

TROP D'AMOUR

Il y avait là des abus de confiance, mais si bien dissimulés par des écritures apparemment en règle, que les procès que lui, Larcher, allait intenter, paraissaient difficilement gagnables.

M^{me} Dormil était atterrée. Elle n'avait jamais considéré l'avenir sous un jour aussi sombre. Son mari ne s'attendait pas à une mort prochaine, dissimulait ses pertes, dans l'espoir de les couvrir, et ne changeait rien au train, sinon luxueux, du moins largement confortable, de son intérieur. Il savait que les femmes encouragent les spéculations

lorsqu'elles sont profitables, et vous accablent de reproches quand elles deviennent désastreuses. Il ne voulait pas de querelles de ménage ; la mort seule les lui évita.

Que faire ? Elle s'en rapportait à son gendre, et elle espérait qu'il tirerait parti de la situation au mieux des intérêts communs.

Néanmoins, le rôle joué par Garcin la préoccupait. C'était le mari de sa sœur, une dévote affiliée aux jésuites comme elle, et elle comptait sur l'intervention de l'Ordre pour obtenir une solution amiable.

Elle se souvient alors d'un haut personnage très influent dans le monde clérical, qui avait été le témoin de son mari au moment de son mariage.

Cet ancien témoin avait été élevé au séminaire de Belley avec M. Dormil. Il se nommait Jeandron et était le fils d'un curier municipal de Châtillon-sur-Chalaronne. Les prêtres chargés de son éducation avaient apprécié son intelligence ; c'était assez pour le pousser dans la vie et faire de lui le défenseur de l'Eglise et de la monarchie, malgré son origine de campagnard besogneux.

Ce camarade de M. Dormil avait déplu à

la jeune mariée à cause de sa naissance par trop plébéienne, et dans son orgueil elle s'était montrée d'indigne à son égard.

La nuit de noces qui s'en suivit ne fut pas des plus gaies.

M. Dormil, blessé de l'attitude de sa femme vis-à-vis de son ami, lui fit des reproches et eut une explication catégorique à ce sujet.

Il voulait être le maître et gouverner sans partage. Il s'en suivit des pleurs et des lamentations ; mais la femme fut domptée, et si des velléités de révolte se manifestèrent quelquefois, elles n'eurent pas de conséquences graves.

Elle se reprochait maintenant ses dédains pour un homme devenu puissant et songeait à utiliser son influence actuelle.

La conversation d'affaires continua sérieuse et serrée entre Laurent et la belle-mère, pendant que les deux sœurs, dans le salon, faisaient de la musique, au piano.

Il était tard. Les bruits du quai s'étaient apaisés et Geneviève, au bras de son mari, s'en alla après avoir fait promettre à Jeanne de venir déjeuner avec elle le lendemain.

VII

L'avoué avait son appartement dans la ruelle de la Paroisse, derrière l'église du nouveau Saint-Vincent, que Georges Sand a surnommé si plaisamment à cause des deux clochers « un escargot qui montre ses cornes ».

Il était dix heures du matin, Geneviève venait de se lever et s'habillait dans sa chambre tendue de reps bleu, couleur qui convenait à son teint de blonde.

Les cheveux étaient relevés à la grecque, sur le dessus de la tête, et elle regardait dans la glace d'une armoire de palissandre la ligne sculpturale que son corps de déesse dessinait sous les plis d'un peignoir presque collant, en grosse soie mauve brochée de grandes fleurs d'argent et d'oiseaux fantastiques.

Des coffrets à bijoux ouverts ça et là sur les consoles laissaient déborder des bracelets, des boucles d'oreilles, des bagues et des colliers parmi lesquels elle choisissait.

On voyait que cette tête de camée vivait que pour l'amour d'elle-même et qu'elle plaçait son bonheur dans son propre culte.

en voyant toutes ces mauvaises farces de saltimbanques qu'il faut payer si cher. C'est la haine, la misère et le désespoir semés dans la société.

A suivre.

R. j^{no}

LE SANITAS

NOUVEAU DÉSINFECTANT

La question d'hygiène publique, longtemps à l'état de théorie, paraît enfin avoir fait un grand pas dans la voie pratique et réalisé certains progrès.

Les anciens, qui furent nos maîtres en bien des choses, paraissent avoir fait de grands efforts pour désinfecter les villes et les maisons en temps d'épidémie. et, d'après Hérodote et le célèbre Hippocrate, ils y avaient assez bien réussi. Hippocrate raconte que dans la fameuse peste d'Égypte, qui gagna Lacédémone, on allumait dans les rues des grands feux alimentés par le bois résineux ou la résine des pins. Hérodote parle d'une certaine substance noire et huileuse que l'on extrayait des puits et que l'on répandait contre les murs et sur les dalles et qui exhalait une odeur bienfaisante et agréable.

Seraient-ce là les premiers essais du sanitas, dont nous allons dire quelques mots ?

Le sanitas, qui doit sa bienvenue en France à un pharmacien de talent, M. Rogers de l'Illinois, 1, rue du Havre à Paris, un véritable praticien et en même temps un chercheur habile, n'est autre que de la thérébentine de Pensylvanie peroxydée. Ce n'est donc pas un mélange, mais bien un produit ayant sa formule chimique parfaitement déterminée. Il est livré au commerce sous trois états : à l'état de liquide concentré, à l'état solide sous forme de poudre impalpable, à l'état gazeux sous forme de mélange avec une huile en pneumatique qui, chauffée au bain-marie, dégage des vapeurs de sanitas, sans aucune mauvaise odeur bien ; au contraire, elles sont agréables à la respiration.

C'est donc là un avantage sérieux ; car les désinfectants en usage, tels que le chlorure de chaux et l'acide phénique, sont d'abord fort désagréables comme odeur et peuvent occasionner, aspirés pendant un certain temps et en trop forte quantité, des désordres sérieux dans l'économie.

Le sanitas n'agit pas non plus à la façon de l'acide phénique ou du chlorure de chaux comme absorbant, il agit comme oxydant, il détruit, il brûle au lieu d'absorber.

Du reste, tous les essais qui ont été faits ont donné de bons résultats. Son action est très puissante, « car il possède un pouvoir désinfectant vingt fois plus grand que l'acide phénique » et de plus

extrêmement rapide. Ainsi, une cale de navire, pleine de matières organiques en décomposition et dont l'odeur était tellement méphitique qu'une bougie allumée s'y éteignait instantanément, et que quatre matelots ayant voulu y descendre furent successivement asphyxiés et à grand peine retirés vivants, fut désinfectée complètement en moins d'une minute, avec un litre d'eau et deux cuillerées à bouche de sanitas.

Nous pensons donc que les conseils d'hygiène et les corps sanitaires devraient porter leur attention sur ce produit nouveau, dont l'efficacité a été démontrée par de nombreuses expériences.

M. Rogers en est le dépositaire et peut répondre promptement à toutes les demandes.

Théâtres

Le Conseil vient de voter un ordre du jour invitant l'Administration à exiger, au moyen des amendes prévues, l'exécution rigoureuse du cahier de charges réglant les conditions de l'exploitation du Grand-Théâtre, et il a repoussé la demande de résiliation que soumettait M. Trousselier.

Voilà de la bonne besogne, et bien que, récemment, j'aie quelque peu malmené M. Juliaa à propos de ses idées suppressionnistes en matière de subvention, je reconnais volontiers que c'est à lui que revient en grande partie l'honneur d'avoir amené le Conseil à décider ainsi sagement.

Sans doute M. Juliaa pense autrement que par le passé, puisqu'il s'est élevé contre la résiliation ; il n'y a qu'à l'en féliciter.

Reste à savoir maintenant si l'Administration tiendra compte de la décision du Conseil. Sur ce point je ne suis qu'à moitié rassuré, et l'attitude de M. l'adjoint Bouffier n'est pas faite pour me tranquilliser, ce fonctionnaire ayant affirmé au cours de la discussion un parti pris de défendre toujours et quand même M. Campocasso.

Je ne m'attarderai pas à discuter les pitoyables arguments de M. Bouffier, sachant aussi bien que lui combien ils sont loin de la vérité.

Je suis convaincu, avec beaucoup, que l'application fidèle de la mesure votée serait de nature à amener les meilleurs résultats.

Je pense aussi qu'on a bien fait d'écarter quant à présent la résiliation, car en dehors d'autres considérations plus graves, mais d'un ordre purement artistique, il n'est pas été absolument équitable d'employer un moyen extrême de coercition avant d'avoir usé de pénalités incontestablement destinées à le précéder, puisqu'elles sont moins rigoureuses.

Et, en effet, le Conseil municipal ne pouvait racheter sa négligence par une brutale exagération dans sa sollicitude un peu tardive.



Rien à signaler dans la semaine, si ce n'est la reprise du *Barbier de Séville*.

Il est certain qu'on est un peu las de l'ancien opéra comique en général, le nouveau s'étant imposé irrésistiblement par des œuvres qui furent de véritables révélations.

Cette succession de duos et de romances, ces roulades aussi abondantes qu'uniformes, cette nudité dans l'orchestration, tout cela à côté de la couleur et des effets merveilleux obtenus depuis, emmène tout doucement le vieux répertoire léger.

Le *Barbier*, écrit il y a soixante-dix ans environ, est encore dans ces ouvrages aujourd'hui démodés, l'un de ceux qui se sont le mieux maintenus. On y trouve nombre de pages d'une exquise fraîcheur, et plus eurs autres pleines d'intérêt y sont comme le pressentiment de la révolution de l'art musical qui devait les suivre.

L'air, d'une interprétation parfaite, pourrait peut-être lui donner une vie nouvelle ; mais ce moyen, fort difficile d'ailleurs, n'est guère possible actuellement, surtout parce que les efforts et l'application sont sollicités plus fortement par les œuvres modernes.

Que d'ouvrages de Rossini dorment avec lui ! Le plus grand nombre, dans ceux-ci, est même presque inconnu. Aussi, peu de maîtres ont plus écrit, et aucun avec moins d'efforts. Tout a été jeté avec une rapidité incroyable, tout est le résultat d'une facilité inouïe d'improvisation, et il n'y a guère que *Guillaume Tell*, où l'illustre musicien a réuni, pour en former un sublime chef-d'œuvre, les plus belles et les plus puissantes de ses inspirations, qui ait été pour lui une œuvre de travail et de méditation.

Néanmoins, il n'en résulte nullement que ce soit la seule qui constitue une production remarquable ; d'autres brillent à côté d'elle dans un ordre qui, pour être moins élevé, n'en est pas moins supérieur.

Le *Barbier*, suivant quelques-uns, aurait été écrit à Naples, en treize jours, — juste une période d'instruction territoriale !

Les deux auditions de jeudi et de vendredi ne feront rien pour prolonger l'existence de l'œuvre. A part M. Delaquerrière, fort à l'aise dans un rôle criblé de vocalises qu'il exécute avec succès ; M. Berthomme, vraiment excellent dans Basile, le reste de l'interprétation n'a présenté que peut d'intérêt lorsqu'il n'a pas été franchement mauvais avec MM. Bérardi et Maupas (?)

Pourquoi diable M. Bérardi prend-il son air le plus malheureux pour jouer Figaro ? Serait-ce afin de nous persuader qu'il lui faut absolument le grand opéra pour déployer son talent comprimé et amoindri par le cadre insuffisant de l'opéra comique ?...

Pu-étre bien, car il paraissait navré de raser Bartholo... et les spectateurs, hélas !

Bartholo, je n'en veux pas parler, car malgré tout je lui suis reconnaissant de la joie qu'il a répandue dans la salle. Le parterre, lui aussi, a bien montré qu'il était touché, puisqu'il l'a fidèlement accompagné une bonne partie du deuxième acte.

De temps en temps un peu de bonne gaité, c'est réconfortant !

DES BURS.

VARIÉTÉS

PAS MARIÉS !

A Paul ALEXIS.

*La vie humaine est un long voyage
Durant lequel, pour être heureux,
Il faut savoir du mariage
Éviter l'écueil dangereux.
Dans cette opinion sincère,
Moi je n'ai jamais varié,
Et, pour rester célibataire,
Je ne me suis pas marié.*

*Mais, ici-bas, il faut qu'on aime :
La mère Nature a ses lois,
Et quand elle parle, quand même,
Il faut bien écouter sa voix.
Aussi, pour éteindre la flamme
Dont mon cœur est incendié,
Sagement j'ai pris une femme...
Mais je ne suis pas marié.*

*Joséphine, ma ménagère,
Est une diablesse en jupon.
Je ne crois pas que j'imagère
En la traitant de vieux crampon.
Vilaine, jalouse, intraitable,
Chez moi, mon atroce moitié
Me fait une vie effroyable...
Mais je ne suis pas marié.*

*L'on m'a fait entendre : « Peut-être
A-t-elle quelque amoureux »
J'en doutais encore ; une lettre
M'a bien forcé d'ouvrir les yeux.
L'infidèle a chargé ma tête
D'un ornement très décrié.
Evidement, je suis cornet...
Mais je ne suis pas marié.*

*Quand nous nous mêlons en ménage,
Ma Joséphine, sans façons,
M'apporait, hélas ! en partage,
Quatre bébés, dont trois garçons.
Ces gusses ne sont pas les nôtres,
Et, pourtant, sur eux, j'ai veillé :
J'éleve les enfants des autres...
Mais je ne suis pas marié.*

*Où, je sais qu'il est un remède
A ma triste situation :
Je puis appeler à mon aide
L'oubli, la séparation.
Je pourrais la quitter de force ;
Mes amis me l'ont conseillé.
Je t'embrasse bien sûr d'abord...
Mais je ne suis pas marié.*

JULES JOUV.
(Cri du Peuple).

Le Sergent Mercier

La donation que vient de faire au musée Carnavalet, le colonel Lichtenstein, tire des profondeurs de l'oubli un nom qui eut sa période de gloire : Mercier, sergent de la garde nationale, sous la Restauration.

Ce fut Mercier qui, le 4 mars 1823, appelé dans l'enceinte des députés pour en expulser le grand orateur libéral

C'était Vénus en personne se souriant dans une glace avec des lèvres de corail un peu fortes, annonçant des desirs de volupté.

Le lit à colonnes, auquel on parvenait par trois marches, et placé au milieu de l'appartement, rappelait le souvenir de « l'autel de l'amour » dans les temples antiques de l'île de Lesbos.

Jeanne entra comme un ouragan et alla de suite poser ses petites bottines sur la grille de la cheminée pour faire disparaître les mouches de neige qui en diapraient le vernis.

— Est-ce assez enrageant, dit-elle, de marcher à pied, par un temps pareil, quand on rencontre cette cocotte Berthe dans un coupé bien capitonné !

— Dame ! ces demoiselles, répondit Geneviève, n'ont pas à s'occuper du pit-au-feu du mari et de la bouillie des enfants.

Et elle ajouta, avec un soupir :

— Leur seul sujet de souci, c'est de savoir la robe qu'elles mettront le soir, et ce souci lui-même, elles l'oubliaient pendant la nuit, au milieu du pétilllement du vin de Champagne.

Laurent rentra. Il venait de son étude et

voulait d'jeuner rapidement afin de retourner faire les affaires de ses clients, renfermées dans des montagnes de papier timbré.

On passa dans la salle à manger, et Jeanne fit la moue devant le potage gras, les œufs et le morceau de bœuf, entouré d'une guirlande de cornichons. La rencontre d'une fille en voiture l'avait exaspérée, elle qui trottnait dans la rue, accompagnée par sa bonne, la grosse Clémence.

— J'aurais voulu, dit-elle, manger des crevettes, un perdreau truffé et boire du Roederer. Vous autres maris, vous traitez vos femmes, ajouta-t-elle en se retournant vers Laurent, comme des bonnes à tout faire. Ah ! c'est à envier le mariage.... libre.

— Vous ne savez pas ce que vous dites, ma petite sœur ; vous êtes une enfant sans expérience de la vie. Vous ignorez au prix de quelles humiliations et de quels dégoûts les personnes, dont vous parlez avec envie et aigreur, achètent le luxe momentané qui les entoure !

— Ta ! ta ! ta ! interrompit Geneviève, tous les hommes mariés tiennent le même langage pour se dispenser d'être aimables

avec leurs femmes.

— Il y a une mission plus haute dans la vie que de s'occuper des fêtes, c'est de bien élever ses enfants, et quand on arrive à la fin, d'être regretté par ses contemporains, parce qu'on a su se faire honorer et de transmettre intacte la réputation de la famille à ses descendants.

— Mon cher beau-frère, avez-vous l'intention fallacieuse de nous faire un sermon ? Vous tomberiez mal ; il vous manque une soutane, et vous en seriez revêtu, que je vous répondrais : Les soutanes sont souvent bien mal habitées..., un vicair de Châtillon, mon confesseur, me l'a suffisamment fait comprendre.

— Vous êtes deux folles, exclama Laurent exaspéré, et d'honnêtes femmes comme vous ne devraient pas tenir un semblable langage.

— Je veux vous faire monter à l'échelle. Je sais que l'expression n'est pas convenable ; mais je me conforme à la langue verte passée dans les mœurs. Aussi je fais ma profession de foi, dit Jeanne ; je n'épouserai qu'un homme qui me fera faire la noce... et complète... même en cabinet

particulier.

Larcher haussa les épaules, mâcha de colère un cigare, prit son chapeau et partit pour éviter de lancer des mots désobligeants.

Les deux sœurs restèrent seules, conversant du bonheur des filles, pendant qu'elles en étaient réduites à s'occuper de leur crochet ou d'une tapisserie, au coin du feu.

Quatre heures sonnèrent. Jeanne se leva brusquement et dit à Geneviève :

— Mets ton manteau et viens m'accompagner ; nous mangerons une gaufre en passant sur le quai.

M^{me} Larcher consentit, et elles ne tardèrent pas à se trouver toutes deux devant l'échoppe de la marchande.

Georges, qui guettait, sortit de son observatoire, le café en face, et vint chercher son gâteau quotidien. Son regard se croisa avec celui de Jeanne.

Les deux yeux de la jeune fille plongèrent dans ceux du jeune homme. Ils s'étaient dit, sans prononcer un mot, que leurs existences devaient se confondre.

C'était un mariage ou une aventure !

(A suivre) JEAN-JACQUES.

Manuel, refusa de porter la main sur un élu du peuple. L'officier qui avait donné l'ordre dut l'exécuter lui-même.

Aussitôt que le refus d'obéissance de Mercier fut connu, l'opinion s'enthousiasma. On fit de lui un héros. Sa popularité devint extraordinaire par toute la France. Dans différentes villes, des souscriptions publiques furent ouvertes pour lui envoyer des témoignages de sympathie.

Ce sont précisément plusieurs de ces offrandes que le nouveau chef de la maison militaire du président de la République a données à la Ville.

Voici la nomenclature de ces pièces : couronne civique en vermeil, formée de feuilles de chêne, offerte par la ville de Lyon ; sabre d'honneur à poignée de nacre, offert par la garde nationale parisienne ; gobelet d'honneur, en argent et en vermeil, décoré de pampres et de deux médaillons, offert par la

ville de Strasbourg, et fusil d'honneur garni en argent et signe Dono, décoré sur la crosse d'un écusson en argent portant cette inscription : *La garde nationale de Rouen à Mercier, 4 mars 1871.*

Spectacles et Concerts

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, représentation des plus engageantes. M. Mercadier, dans ses dernières représentations, les Renards, les sœurs Edith, les Canadas, les trois frères Feitlinger. L'opérette la *Demoiselle de Compagnie* termine agréablement la soirée.

Nous sommes heureux d'apprendre que le sympathique directeur de cet établissement, M. Guillet, a versé entre les mains de la Recette générale la somme de 314 francs, produit de la recette qu'il a faite dans la représentation qu'il a donnée au profit des inondés du Midi.

Cirque Continental. — Tous les soirs, représentation équestre de grande valeur.

Grand succès des Avilla's. Exercices nouveaux de Bellonini. Lockfort et le clown Labarre continuent à émerveiller le public par leur travail prodigieux.

Ménagerie Planet. — Une des plus remarquables que l'on puisse visiter, renfermant une magnifique collection de fauves. Tous les soirs, représentation on par le propriétaire dans la cage centrale; faisant obéir les panthères, tigres, lions, comme de véritables chiens caniches.

A la fin de chaque représentation le repas de tous les animaux.

Judis et dimanches, représentation à trois heures.

Miss Fanny, éléphant monstre.

Rendez la gaieté aux jeunes filles

soi-disant anémiques ! Il faut souvent pour cela si peu de chose : pas trop de médicaments divers, de promenades, un régime simple, de temps en temps queques Pilules Suisses, et vous verrez quel changement. Les deux attestations suivantes en sont la preuve : Saint-Pierre-Eglise (Manche). Une jeune fille de 16 ans était considérée comme anémique, elle souffrait en outre beaucoup de la tête et de l'estomac. Les Pilules Suisses (1 fr. 50

la boîte) lui ont donné un très bon résultat et ont fait disparaître complètement son mal de tête. Veuve Piton, quincaillière. Légalisation de la signature par la mairie de Saint-Pierre-Eglise. — Oucherotte (Côte-d'Or). J'étais anémique et il me prenait parfois des étourdissements à tomber morte, je restais bien un quart d'heure sans reprendre connaissance; depuis que je prends les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50, mes étourdissements ont disparu, je suis beaucoup plus forte. Je ne saurais trop vous remercier du bon effet que m'ont produit vos bonnes Pilules Suisses et je vous autorise de grand cœur à publier ma lettre. Mlle A. Thault. A. M. Hertzog, 28, rue de Gramont, à Paris. Légalisation des signatures par les mairies.

A. PIJULT, M^e-Dentiste

5, rue de la Barre. — Spécialité pour la pose des dents. S'adaptant sans douleur et sans extraction de racines. — Système perfectionné.

Le Rédacteur-Gérant : F. ORDINAIRE.

Imp. J.-B. MOISSET, o. de la Liberté, 70, Lyon.

Pâte sphorée LARDET

Pharm. SIGAUD, pl. des Jacobins

DEGOUET, successeur

Place des Jacobins, 1

LYON

Cette pâte détruit rapidement

CAFARDS, RATS

Se défier des imitations. Pot 1 fr., demi-pot 50 c. — Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 3 fr. 4825

JEUNE HOMME

possédant une belle écriture et ayant été professeur pendant un an, dans un grand collège, demande emploi quelconque. Peut fournir de bonnes références. S'adresser à l'agence Fournier, sous le n° 8495.

A louer

Château de Châtillon, lac du Bourget, à la porte d'Aix-les-Bains. S'adres. à M. Berthod, notaire à Chindrieux (Savoie). e. o.

IMPANIA

Fialla, Solonis, Yorks-Madeira, Rupestris-Oporto

OTHELLO

Cornucopia, Senasqua, Jacquez, Canada

500.000 g-may greffés

Soudés sur tous porte-greffe

V. VERLO, EL, viticulteur, à Villefranche (Rhône).

GANTS

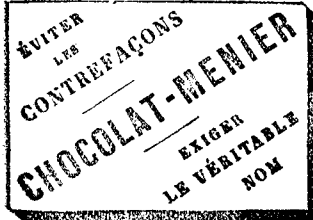
Avant vendus à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Maison BOULADE-SIRAND

Rue Centrale, 32, Lyon

1146-30 sept.

CH. BON, rue de la Belle-Croix, Cordière, 10, (au Caou d'Or), fabrique : Mallets, Sacs, Gibeciers, Cartables, etc. — Gros et détail.



POUR VENDRE OU ACHETER

Un Fonds de

BOULANGERIE

S'adresser à M. Reviron, rue Confort, 12.

INJECTION BABRAJA

vraie infatigable, unique au monde. Guérit les maladies secrètes les plus invétérées.

Prix : 4 fr., cours Lafayette, n° 115, Lyon.

M^{me} JOURDAIN

Cours Gambetta, 33, à l'entresol

ACCOUCHEUSE. — TRAITEMENT SPÉCIAL

des Maladies des dames, dites Dérangements, Chute de matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflement du ventre. Maux de reins, Digestions difficiles. Cabinet de 9 heures à 11 heures et de 1 heure à 4 heures.

PURGATIFS sans nuire vos occupations avec l. Vanilline Cornet (déposé). Agréable, très douce, facile à prendre, acceptée par le costume. Les plus délicats. Elle chasse la bile, les glaires, purifie le sang. Elle a vient à tout le tempérament. Elle remplace avec avantage les eaux purgatives qu'on ne peut pas prendre. Elle est si douce, si agréable, si sûre, si efficace, qu'elle est la seule à recommander. On peut la prendre, travailler, prendre son repas, sans rien changer à ses habitudes. — Le pot et de dix doses 1 fr. 20, 5 paquets 5 fr. Franco, contre timbre ou mandat-poste. Cornet, pharmacien, 2, rue Octavio-Mey, Lyon-Saint-Paul et p. la même pharmacie.

LA CHLOROSE ET L'ÉCORCHÉE

Pertes blanches, guéries rapidement par l'emploi de l'Élixir AMÉRICAIN au robinia composé du Dr Vila oto de Guatemala. — Dénôt dans toutes les pharmacies et à Lyon, pharmacie LAVOCAT, rue Ferrandière, 42, et à Paris, pharmacie MOPPERT, rue du Temple, 51.

Sous pre-ss

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

Du Commerce de Lyon

ET DU

DÉPARTEMENT DU RHONE

pour l'année 1887

PRIX RELIÉ : 10 FRANCS

ON SOUSCRIT A L'AGENCE V. FOURNIER

14, rue Confort, LYON

L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON comprend :
1° La liste des habitants de Lyon classés par rue et numéro de maisons;
2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
3° La liste par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône avec les noms du Maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants;
6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
7° Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume.

ACCOUCHEUSE

M^{me} Veuve YVERNAT

Rue du Viel-Reversé, angle de la rue du Doyenné (Saint-Georges)

LYON

Tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Renseignements par correspondance. — PRIX MODÉRÉS.

MODES A FAÇON

Deuil, Bonnets montés et Chapeaux

PRIX RÉDUITS

Cours de la Liberté, 107

PRÊTS

HYPOTHÉCAIRES

Dans toute la France

7, rue Ste Catherine, au 2^e

PRÊTS

HYPOTHÉCAIRES

Sur construction élevée sur le terrain des Hospices.

Rue Ste-Catherine au 2^e

UN MILLION

à placer au 4 p. 100

MALADIES SECRÈTES

CABINET MAROLLES

Docteur-Médecin

19, rue Cuvier, à Lyon

FONDÉ EN 1877

Guérison radicale et sans mercure des maladies secrètes

CABINET

De onze heures à deux heures

De sept heures à neuf heures

TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE

Gratuites le Samedi soir

M^{me} BINSY, r. Duguesclin, 92, à l'entresol près le cours Morand, Ecritures publiques et privées. Correspondances diverses. — Prix modérés.

A VENDRE

Propriété comprenant bâtiments d'habitation, écurie, remise et verrière, sise à Meyzieu (Isère), à proximité de la gare, contenance environ 76 ares. S'adresser à M^e Millot, notaire, à Meyzieu.

Plus de Chasseurs malheureux

Avec la Mire Merveilleuse, s'adaptant à tout fusil, il est impossible de manquer le gibier. Pour la recevoir franco, envoyer fr. 50 (mandat ou timbres), à Kell, boulevard Voltaire, 175, Paris.

A VENDRE

de gré à gré, un Etablissement de bains, avant 32 baignoires et agencements pour hydrothérapie, situé à Vienne (Isère), et la maison dans laquelle existe cet établissement. S'adresser à M. Brunet, propriétaire.

JEUNE HOMME

sachant bien écrire, désire emploi quelconque, tiendra les comptes. Ecrire, F. A. L., poste restante, Fontaines-sur-Saône (Rhône). 12321-17 sep.

Grands Magasins de Nouveautés

AUX DEUX PASSAGES

A L'OCCASION DES

FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES EN

ETOFFES NOUVELLES

Fourrures et Articles confectionnés

POUR DAMES, FILLETES ET ENFANTS

Nouveaux Assortiments de

Tapis, Tentures, Tabourets

Petits Meubles

Foyers, Coussins, Poufs

Ecrans, etc.

EXPOSITION ET MISE EN VENTE

DES SPLENDIDES

Bébés et Poupées

ET D'UNE GRANDE VARIÉTÉ

D'OBJETS DE FANTAISIE

POUR

CADREUX ET ÉTRENNES

Plus de vésicatoires ! Plus d'emplâtres !

LE TOPIQUE FRANÇAIS

Le seul n'irritant jamais, le seul n'ayant pas d'action sur la respiration

Soulage et guérit rapidement

Douleurs, Rhumatismes articulaires, Névralgies, Sciatiques, Maladies du cœur, Maladies du cerveau, Maux de reins, Bronchites, Irritations de poitrine, Oppressions, Pleurésies, Maux de gorge, Frictions de poitrine, Points de côté

Prix : de 50 cent. à 2 fr. — La grandeur varie selon l'endroit où il doit s'appliquer. Envoi franco contre timbres ou mandat adressé à M. CORNET, pharmacien, dépositaire, 2, rue Octavio-Mey, Lyon. Il se trouve dans toutes les pharmacies

Maison spéciale de POSTICHES

Perruques, toupets, tours, cache-folie, nattes, etc. Prix très modérés.

Maison ROUSTAN

rue Hôtel-de-ville, 63, au 1^{er} Lyon. 14424

VIN D'ALGERIE

Spécialement Clientèle bourgeoise, garanti sur facture.

Adressez demande d'échantillons : Colonie algérienne, place Croix-Paquet, 5, Lyon.